

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er avril 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 821 mètres carrés à détacher d'une propriété appartenant à la commune de Collonges au Mont d'Or et située sur le territoire de cette dernière, à l'ouest de la rue de la Mairie.

Il s'agit de la dernière parcelle à acquérir pour la création du tronçon de voie nouvelle V5 destiné à relier cette voie au chemin de l'Ecully.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, la commune de Collonges au Mont d'Or céderait la parcelle en cause à titre gratuit ;

B - Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve ce document et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,